

**Programme de formation-recherche du CIERA
Années 2009-2011 - Appel à projets**

Afin de structurer davantage le soutien aux études allemandes et à la **coopération franco-allemande en sciences humaines et sociales et de faciliter la constitution d'équipes transnationales**, le CIERA lance un appel à projets pour la mise en place de **programmes de formation-recherche coordonnés**.

Cet appel s'adresse à des chercheurs et enseignants-chercheurs se regroupant pour mener à bien un programme d'une durée maximale de deux ans.

Le programme doit comporter une combinaison d'au moins deux éléments énumérés ci-dessous :

- cycle de séminaires
- journée d'étude
- atelier (ou cycle d'ateliers)
- colloque

On veillera particulièrement à ce que des doctorants soient pleinement intégrés à la réalisation du programme. **La collaboration étroite entre jeunes chercheurs et chercheurs confirmés représente un des objectifs essentiels du projet du CIERA**. Les doctorants associés peuvent l'être à titre de participants et d'intervenants. Ils sont par ailleurs invités à présenter parallèlement leur candidature à une bourse du CIERA.

Les programmes de formation-recherche s'inscriront dans l'un des quatre cadres thématiques suivants :

- **Identités, frontières et intégration européenne**

(ex. : harmonisation et différenciation dans la construction européenne, constitution et transmission des mémoires collectives, politiques de la mémoire en Europe, rapports entre culture et langue, l'Europe comme espace de reconnaissance réciproque...)

- **Pouvoirs et régulations**

(ex. : action publique et transformations du marché du travail, capitalisme et mondialisation, conventionnements privés et intervention de l'État, État social et néo-libéralisme, gouvernances publiques et privées, glissements de frontière entre public et privé, responsabilité individuelle / collective, propensions et résistances à l'internationalisation du droit, production et usages des normes, bioéthique, formes et champs d'intervention de l'expertise, efficacité économique et équité sociale...)

- **Cultures, arts et sociétés**

(ex. : images et politique, discours et idéologies de l'art, processus de création, économies de la culture, mutations des médias, uniformisation et différenciation culturelle, minorités religieuses et fondamentalismes, groupements civiques et démocratie participative, mutations des médias, uniformisation et différenciation culturelles, avant-gardes culturelles et artistiques, crises et mutations sociales...)

- **Apprentissages, construction et circulation des savoirs**

(ex. : épistémologie des savoirs, rapports savoirs/science, conservation, transmission et communication des savoirs, images et savoirs, savoirs et media, histoire des disciplines, catégories et concepts, savoirs et langue, figures du savant et du lettré, problématiques de l'innovation...)

Principes d'attribution

- Les projets peuvent être présentés par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de tout statut et de tout établissement de rattachement, à condition qu'au moins un enseignant ou chercheur d'un des établissements d'enseignement* membres du CIERA soit co-organisateur.
- Les projets doivent associer des partenaires universitaires français et allemands.
- Les projets doivent être en rapport, de manière exclusive ou non, avec l'aire culturelle de langue allemande. **Les approches pluridisciplinaires seront les bienvenues.**
- Les manifestations scientifiques proposées peuvent, à l'exception des séminaires financés par le CIERA qui doivent rester localisés dans un établissement membre du GIP CIERA, se tenir dans tout établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche, **à condition que celui-ci s'engage également sur le plan financier et organisationnel.**
- L'ensemble des quatre thématiques peut être abordé à la fois de manière diachronique et synchronique, faisant place à une approche historique dans chacun des axes.
- Les projets retenus bénéficient d'un soutien financier, déterminé en fonction du programme et du budget présentés, permettant l'organisation d'une partie des manifestations prévues. **Il est nécessaire de faire apparaître dans le budget prévisionnel la contribution du laboratoire ou de l'établissement de rattachement et des autres partenaires financiers.** L'attribution des crédits par le CIERA se fera par étapes, en fonction de la réalisation effective du programme. Une convention sera établie entre l'établissement de rattachement du responsable du projet et le CIERA, précisant les modalités de soutien du CIERA ainsi que les conditions d'évaluation du programme.
- Le soutien accordé par le CIERA ne pourra porter dans un premier temps sur des publications à venir. Des aides spécifiques sont prévues à cet effet une fois le programme achevé.
- Les responsables de programme s'engagent à transmettre à mi-parcours (30 juin 2010) un rapport scientifique et financier des activités ainsi qu'un bilan final (30 juin 2011) selon le formulaire annexé à la convention. La participation des doctorants peut se concrétiser notamment par la rédaction de comptes rendus détaillés de certaines manifestations.

Calendrier

Les candidatures se feront en deux étapes :

- 1^{ère} étape : envoyer **avant le 6 mars 2009** au CIERA une lettre d'intention avec une présentation sommaire du projet (format, thématique, lieu, date prévisionnelle, organisateurs).
- 2^{ème} étape : présenter **avant le 24 avril 2009** un projet définitif complet, avec un programme et un budget précis (formulaire à compléter), le CIERA restant d'ici cette date, à disposition des candidats pour un échange d'informations.

Les projets seront examinés mi-mai par le comité de pilotage du CIERA. Les résultats seront immédiatement communiqués aux candidats.

Constitution du dossier

- remplir le dossier de candidature ci-joint (également à télécharger sur le site du CIERA, www.ciera.fr, rubrique : « Activités scientifiques ») ;
- joindre une présentation détaillée du projet précisant notamment le public visé (étudiants de master, doctorants, enseignants-chercheurs...), les doctorants associés au projet ; - le nom et l'établissement de rattachement des intervenants extérieurs prévus ;
- joindre 1 CV succinct du responsable du projet et des co-organiseurs.

Il est conseillé de consulter les programmes déjà existants sur le site du CIERA : www.ciera.fr, rubrique : activités scientifiques.

* Liste des établissements membres du CIERA assurant des missions d'enseignement : EHES, ENS Ulm, ENS-LSH, IEP de Grenoble, Université Cergy-Pontoise, Université Lumière Lyon 2, Université Paris IV-Sorbonne, Université Paris I.